



18 novembre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mois de l'origine et de la qualité en Languedoc – Roussillon : CARREFOUR SAINT JEAN DE VEDAS (34) et PELARDON DES CEVENNES AOP, lauréat régional de l'édition 2011



Du 1^{er} au 31 octobre, un concours a été organisé dans les enseignes de la distribution dans le cadre du Mois de l'origine qualité.

Pour la région Languedoc - Roussillon, le couple lauréat régional est le magasin **CARREFOUR - Route de Sète - 34430 Saint Jean de Vedas** associé au produit sous **appellation d'origine protégée (AOP) Pélardon des Cévennes** représenté par la **Fromagerie des Cévennes - La Pélucarie - 48110 - Moissac-Vallée-Française**.

Le Mois de l'origine et de la qualité est une opération mise en place depuis 4 ans par le Ministère chargé de l'agriculture et l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), en partenariat avec la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD), afin de mettre en avant les produits sous signes officiels auprès des consommateurs.

Un jury régional coordonné par la DRAAF et composé de professionnels s'est réuni le 04 novembre 2011 pour examiner les dossiers des candidats.

Le jury a en effet apprécié la qualité de l'animation proposée par ce couple magasin/producteur qui a permis aux consommateurs de découvrir et/ou de mieux connaître le Pélardon des Cévennes AOP ainsi que les signes officiels de qualité et d'origine et leurs concepts.

Chaque lauréat régional concourt maintenant pour le prix national qui sera décerné lors d'une cérémonie en présence du Ministre le 8 décembre 2011 à Paris.

Sur l'ensemble de la France, ce sont près de 100 magasins qui ont participé à l'édition 2011 du Mois de l'origine et de la qualité.

En France, ces signes concernent plus de 1000 produits et ils représentaient un chiffre d'affaires de 19 milliards d'euros en 2010. Les productions sous signes officiels concernent aujourd'hui l'ensemble des régions françaises, avec une exploitation agricole sur quatre inscrite dans ces démarches, en 2010.

Désormais, partie intégrante du programme national pour l'alimentation porté par le Ministère, la 4^{ème} édition du Mois de l'origine et de la qualité s'inscrit dans la continuité des actions de promotion autour des signes officiels de la qualité et de l'origine.

Contact presse :

DRAAF Languedoc – Roussillon / Simon MIQUEL :

04 67 10 18 71

simon.miquel@agriculture.gouv.fr



AOC/ AOP

L'Appellation d'Origine Contrôlée

Désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation, l'élaboration) sont réalisées selon un savoir faire reconnu dans une même zone géographique qui donne ses caractéristiques au produit.

L'Appellation d'Origine Protégée

Est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union Européenne. Ainsi le Saint-nectaire ne peut être fabriqué selon des critères bien définis, que dans une partie de l'Auvergne.

Exemples de produits : Chablis, Bordeaux, Roquefort, Comté, Brie de Meaux, Huile d'olive de Corse, Poulet de Bresse...

IGP

L'Indication Géographique Protégée

Désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne. Ainsi la raviole du Dauphiné ne peut être fabriquée que dans le Dauphiné selon un savoir faire local.

Exemples de produits : Riz de Camargue, Pruneau d'Agen, Jambon de Bayonne, Côtes de Gascogne, Cidre de Bretagne...



STG

La Spécialité Traditionnelle Garantie

Protège une recette traditionnelle

Exemples de produits : Des produits agricoles et agroalimentaires : Jambon Serrano, Gueuze (bière)...



L'Agriculture Biologique

Garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences. Le logo européen est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2010.

Le Label Rouge

Est un signe français qui désigne des produits qui par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires.





Concours « mois de l'Origine et de la Qualité »

**Lauréat Languedoc-Roussillon
Edition 2011**

CARREFOUR SAINT JEAN DE VEDAS
Route de Sète 34430 Saint Jean de Vedas

Animation

du **20/10/2011** au **21/10/2011**

Produit promu : **Pélardon des Cévennes AOP**

Nom du producteur associé :

FROMAGERIE des CEVENNES

La Pélucarie - 48110 - Moissac-Vallée-Française .

Nom du magasin : CARREFOUR SAINT JEAN DE VEDAS

Adresse du magasin (rue, code postal, ville) : Route de Sète 34430 Saint Jean de Vedas

Nom et prénom du responsable de l'animation en magasin : GLADYS DUPONT

Téléphone du responsable de l'animation en magasin : 04/67/07/63/20

Mail obligatoire : **gladys_dupont@carrefour.com**

Période de l'animation : du 20/10/2011 au 21/10/2011

Produit promu : Pélardon des Cévennes AOP

Nom du producteur du produit promu : FROMAGERIE des CEVENNES - La Pélucarie - 48110 - Moissac-Vallée-Française .

Signe de qualité du produit promu : AOC/AOP

1 - Situation de l'animation générale consacrée au Mois de l'origine et de la qualité

Situation de l'opération en entrée de magasin , dans l'allée centrale d'accès aux clients .



2 - Situation de l'animation du couple Produit/Producteur promu en magasin

Positionnement en entrée de magasin dans l'allée centrale pénétrante de l'animation du PELARDON des Cévennes



3 – Mise en scène autour du produit promu



4 – Présence d'un animateur

Animation par un membre de la fromagerie des Cévennes sur le PELARDON AOP sur les journées du 21 et 22 OCTOBRE



5 – Dégustation du produit promu

Dégustation du PELARDON AOP , par un membre de la fromagerie avec explication , fiches recettes et conseils les 21 et 22 octobre



6 – Signalisation de l'opération par une PLV (Publicité sur Lieu de Vente)



PLV annonçant l'opération mise en Place en entrée de magasin



7 – Signalisation du produit promu



8 – Catégories de produits sous signes officiels promues



Oignon doux AOP des Cévennes



Pomme reinette des Cévennes
(Produit du terroir hors signe de qualité)



Boule pain biologique CARREFOUR



Boule biologique

Pélardon

pomme

oignon

9 – Pré-communication

Mise en place d'un affichage en entrée de magasin annonçant l'opération à l'ensemble de nos clients .

10 – Actions faites pour éduquer les consommateurs ou les employés

Mise à disposition de leaflets sur le pelardon AOC des Cévennes
Conseils et explications données par l'animateur tout au long de sa présence en magasin .

Information faite auprès du personnel du rayon charcuterie /fromage traditionnel .

Mise à disposition de fiches recettes et leaflets sur le Pélardon AOP

